

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 22 JUIN 2022 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mercredi 6 avril 2022 - 19H00 - Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour - Adopté à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS*
  
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - *Décision 4/2022 : réalisation d'un « pumprack » - Entreprise Hurricane Tracks : montant HT : 85 200 € HT*
  - *Décision 5/2022 : Renouvellement de la Ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne*

**1. Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)**

*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*

Ce schéma présenté au cours de la séance du conseil municipal du 19 janvier dernier, a été transmis au Syndicat Durance-Ventoux et au SDIS. Ce schéma décrit une analyse des risques et donc des besoins nécessaires. Il établit un programme d'actions qui permettra à la Commune de planifier des travaux d'équipements de défense incendie sur la base des propositions présentées. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver ce schéma

*Approuvé à l'unanimité*

**2. Fonds de concours 2022 - Luberon Monts de Vaucluse**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le conseil communautaire de LMV Agglomération, au cours de sa séance du 7 avril 2022, a voté l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de MAUBEC d'un montant de 52 384 €. Ce montant doit correspondre à un taux maximal de subvention de 50% de l'opération projetée. Le Maire propose d'imputer 22 384 € aux travaux d'extension du cimetière et 30 000 € aux travaux de réalisation du pumprack. Il demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et de l'autoriser à la signer.

*Approuvé par 15 voix pour et 4 contre*

**3. Convention de service « Autorisation du Droit des Sols » - Luberon Monts de Vaucluse**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le conseil communautaire de LMV Agglomération, au cours de sa séance du 9 décembre 2021 a approuvé le renouvellement de la convention relative au service commun « Autorisation du Droit des Sols ». LMV est ainsi chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune depuis 2015. Cette nouvelle convention est établie pour la période 2022/2024. Pour Maubec, le coût annuel des prestations par le pôle instructeur de LMV, représente environ 16 000 €, montant retenu sur le versement de l'attribution de compensation. Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et de l'autoriser à la signer.

*Approuvé à l'unanimité*

**4. Modification du tableau de l'effectif**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Cette modification concerne la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et la suppression d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2022

*Approuvé à l'unanimité*

**5. Conventions servitudes ENEDIS**

*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*

Le rapporteur indique qu'il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS en vue d'implanter réseaux et poste transformateur sur des propriétés communales situées en bordure des voies Route des Caves et Chemin des Guillaumets. Il demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer lesdites conventions.

*Approuvé à l'unanimité*

6. **Acquisition foncière lieu-dit « L'Eynès »**  
*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*  
En vue de l'implantation d'un poteau incendie et de l'emplacement des conteneurs ordures ménagères, il a été convenu une cession gratuite de deux parcelles par les époux Kinaoui au profit de la Commune. Cette cession représente une surface totale de 68 ca ; les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la Commune. Le rapporteur demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié correspondant.  
*Approuvé à l'unanimité*
7. **Demande de protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire**  
*Rapporteur : Frédéric MASSIP*  
Suite à un dépôt de plainte du 18 mars 2021 pour apposition d'affiches diffamatoires et à une main courante déposée le 25 mai 2022 pour attitude et propos menaçants, le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il lui accorde la protection fonctionnelle dans le cadre de procédures concernant ces faits et pouvant être engagées. Le Maire ne participe pas au vote.  
*Approuvé par 14 voix pour et 4 contre*
8. **Recensement de la population - Recrutement de coordonnateurs communaux et d'agents recenseurs**  
*Rapporteur : Frédéric MASSIP*  
Dans le cadre du recensement de la population 2023, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal, un coordonnateur adjoint et quatre agents recenseurs. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à la désignation de ces six personnes. Pour précision l'élu référent sera Maïté BERTRAND.  
*Adopté à l'unanimité*
9. **Tarifification pour l'enlèvement et le transport des dépôts sauvages à la déchetterie**  
*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*  
Les services municipaux sont amenés à enlever des dépôts sauvages d'immondices pour les transporter à la déchetterie. Considérant que ces opérations représentent une charge pour la Commune, le rapporteur propose d'instaurer trois forfaits relatifs aux frais d'enlèvement et de transport :
- |                |       |
|----------------|-------|
| ▪ 0 à 1m3 =    | 100 € |
| ▪ 1,1 à 5 m3 = | 300 € |
| ▪ > à 5 m3 =   | 500 € |
- Concernant les dépôts sur la chaussée de béton, enrobés, graviers et matériaux divers, en cas d'intervention des services municipaux, le forfait s'élèvera à 500 €.  
Ces montants seront facturés aux auteurs des dépôts, lorsqu'ils auront pu être identifiés.  
*Approuvé à l'unanimité*
10. **Communication des conseillers communautaires, délégués aux organismes extérieurs et animateurs de commissions**
- **Présentation du projet de création d'un centre de secours intercommunal** : le bâtiment sera construit en bordure de la Route des Alpes, en limite des Communes de ROBION et MAUBEC. Il desservira les Communes de ROBION, MAUBEC, OPPEDE et MENERBES. Les travaux pourraient débuter en fin d'année. Une participation sera sollicitée auprès des Communes sur la part restant à charge, au prorata du nombre d'habitants (25%). Pour Maubec, cette part représente la somme prévisionnelle de 63 684,48 €.
  - **Présentation extrait Dossier information antenne réseau mobile Orange** : l'antenne sera implantée sur un poteau qui se substituera à un des mâts d'éclairage du terrain de football. Le dossier d'information est mis à la disposition du public et présenté au conseil municipal. Le loyer annuel perçu par la Commune sera de 6 000 €. Une déclaration de travaux sera déposée prochainement et les travaux d'installation pourraient débuter fin 2022 / début 2023.

*Le Maire lève la séance à 20H00*

